

Bruxelles, le 24 janvier 2019
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2018/0158(COD)

5197/19
ADD 2

CODEC 57
UD 12
WTO 7
CADREFIN 9
PREP-BXT 6

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la répartition des contingents tarifaires de la liste OMC de l'Union après le retrait du Royaume-Uni de l'Union, et modifiant le règlement (CE) n° 32/2000 du Conseil (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

Déclaration du Parlement européen

Le Parlement européen tient vivement à être pleinement informé lors de la préparation des actes délégués et attache notamment une grande importance au paragraphe 28 de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" du 13 avril 2016, qui prévoit que, afin de garantir l'égalité d'accès à l'ensemble des informations, le Parlement européen et le Conseil reçoivent tous les documents au même moment que les experts des États membres.